

Votre Honneur pourrait remarquer le fait que le gouvernement n'agit que par groupes de travail.

Bien que l'argument avancé par le ministre du Travail (M. Mackasey) et par le secrétaire parlementaire puisse présenter un certain intérêt, il me semble que notre institution est de celles qui, de temps en temps, doivent progresser comme le principe du droit constitutionnel. On peut la comparer à un arbre en pleine croissance. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que le Règlement, conçu pour servir de directive à Votre Honneur, doit être modifié et adapté en fonction des besoins d'une société en évolution. Nous ne nous opposons pas à ce que Votre Honneur prenne l'initiative dans ce sens et j'espère que vous suivrez les précédents qui ont été sanctionnés à l'unanimité. Je crois qu'il s'agit là d'une question dont Votre Honneur devrait tenir compte.

Sans vouloir empêcher mes collègues de prendre part à cet intéressant débat, je crois que le secrétaire parlementaire pourrait nous annoncer les travaux qui sont prévus pour demain ou pour vendredi.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, Votre Honneur peut se référer aux diverses enquêtes qui ont été instituées par voie de motions en 1963, 1964 et 1965. Ces questions ont été renvoyées à des organismes qui n'existaient pas à ce moment-là.

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à annoncer qu'on ne songe pas à modifier l'ordre du jour annoncé par le leader à la Chambre au début de la semaine.

(A 6 h 12, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)